



Les décisions du Bureau en bref

11 janvier 2023

Parc naturel régional du Pilat 11 janvier 2023

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITES DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- La Commission Biodiversité et Eau s'est réunie le 7 décembre 2022. Elle a fait un bilan des actions de l'année 2022 et déterminé les prévisions d'actions pour 2023. Un bilan des plantations de haies accompagnées par le Parc depuis 2014 a été présenté. Un questionnaire sur la gestion différenciée des espaces verts a été envoyé aux communes et villes portes du Parc afin de recenser leurs attentes en préalable à l'organisation de formation sur ce sujet. Une fiche pratique pour favoriser la biodiversité dans le bâti a été produite et une réflexion sur l'appui du Parc à la généralisation de la prise en compte de la séquence Eviter Réduire Compenser dans les projets s'est engagée.
- Le Comité de pilotage inter-sites Natura 2000, réuni le 9 décembre 2022, a effectué le bilan de l'année 2022. Il a échangé sur le transfert de la compétence Natura 2000 de l'État à la Région à partir de 2023. La programmation des actions pour l'année 2023 a été arrêtée : l'accompagnement des manifestations sportives, les maraudes sur sites, la mise en place de chantiers participatifs pour des travaux de génie écologique.

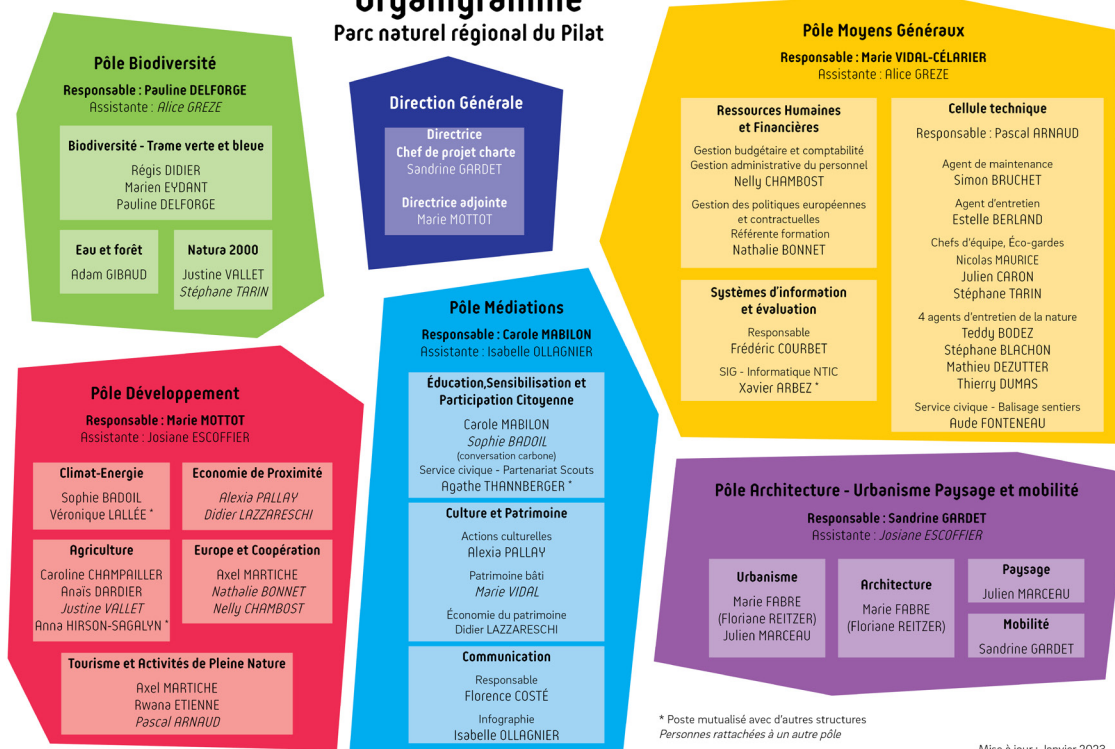
DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Bureau du Parc a échangé sur le devenir de sa candidature pour un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC), projet permettant d'accompagner financièrement des agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques plus favorables à la biodiversité ou à l'eau : appelées mesures agro-environnementales et climatiques. Suite à l'examen de cette candidature par l'État, les mesures ouvertes et les zonages éligibles ont dû être très fortement réduits par rapport à la candidature initiale. Les demandes budgétaires de l'ensemble des PAEC de la Région étaient en effet très supérieures à l'enveloppe disponible (79 millions d'euros demandés au niveau régional pour 14 millions disponibles). Des arbitrages drastiques ont donc été faits, au détriment de la cohérence du projet proposé et élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires sur le Pilat.

RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau a fait la connaissance de Marie MOTTOT, nouvelle directrice adjointe du Syndicat mixte du Parc arrivée en poste le 3 janvier 2023. Il a échangé sur la composition actuelle de l'équipe du Parc et pris connaissance du nouvel organigramme des services (au verso) et consultable ici.

Organigramme Parc naturel régional du Pilat



PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

- Le Bureau a reçu en séance Monsieur Maurice DECLERCK Président de l'association Des Pierres et Des Hommes. L'association a obtenu un soutien financier en investissement dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région. L'objectif de ce soutien était de faciliter les activités d'inventaires de l'association, activités préalables à des actions visant à déterminer l'intérêt patrimonial des éléments lithiques inventoriés. L'ensemble de ces activités est réalisé sous le contrôle de la DRAC et avec l'accord des communes concernées. Le soutien de la Région via le Parc a permis d'investir dans 2 outils :
 - un GPS ultraprécis (marge d'erreur centimétrique)
 - un drone avec un équipement LIDAR embarqué : soit un émetteur laser et une caméra qui récupère les émissions laser.

L'association sera prochainement en mesure de mettre à disposition (sous conditions) son équipement LIDAR.

- Le Bureau a pris connaissance de la décision de la Région quant aux types de projet que cette dernière entendra désormais soutenir prioritairement au travers de sa politique d'accompagnement spécifique des Parcs. Trois priorités sont ainsi affirmées :
 - PNR, Conciliateurs de l'activité humaine et de la préservation/valorisation des ressources ;
 - PNR, Territoires pionniers des enjeux énergétiques ;
 - PNR, Acteurs centraux de la biodiversité.

PREPARATIFS BUDGETAIRES 2023

Le Bureau a échangé sur le prévisionnel budgétaire 2023. Les points suivants ont été mis en avant :

- Une bonne gestion qui permet de dégager de l'autofinancement pour mettre en œuvre des actions ;
- Une nécessité de revaloriser le régime indemnitaire des agents du Parc ;
- Des incertitudes sur la pérennité de certains financements, notamment sur l'évolution de la participation statutaire de la Région ;
- Un décalage important entre l'engagement, le paiement des actions et le versement des subventions.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr